

Saint Jean Lachalm



Octobre 2007



N°12

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	
L'état civil	Couv.
Déneigement – Chantier de jeunes	Couv.
Le parc éolien	P.1
L'école	P.2-3-4
Le budget	P.5
L'eau et l'assainissement	P.6-7
L'aménagement du Bourg Le presbytère	P.8-9
Le lotissement - Le petit patrimoine	P.10
L'église – Impôts locaux – Voirie communale – Le recensement	P.11
	P.12

Le Mot du Maire

Chers Amis,

Notre commune a connu cette année des travaux importants qui traduisent son dynamisme. Des anciennes bâtisses se rénovent, de nouvelles constructions s'implantent, Les travaux récents d'aménagement, la réalisation du lotissement et de l'assainissement du bourg devraient permettre à notre village d'être plus accueillant pour la population locale et les nombreuses personnes qui viennent se ressourcer sur notre plateau.

La construction du parc éolien est enfin démarrée et la production sera effective l'année prochaine. Notre commune sera une des rares en France à avoir une production d'électricité avec les trois sources d'énergie renouvelable (le solaire, l'éolien et l'hydraulique).

Le recensement prochain de la population devrait se traduire par un arrêt de la chute de population, mais il convient de rester vigilant pour le maintien de notre population active et des services présents sur notre territoire.

La communauté de communes prend en charge de plus en plus de compétences et on peut constater son rôle prépondérant pour les petites communes où elle permet un développement et l'aménagement du territoire.

La prochaine municipalité qui sera élue au printemps prochain aura avant tout un rôle de proximité pour représenter la commune et devra défendre ses intérêts au sein de la communauté. Notre commune sera d'autant plus forte qu'avec la taxe professionnelle issue du parc éolien elle représentera un poids financier prépondérant.

Paul BRAUD

REDACTION – DIFFUSION
Mairie de St-Jean-Lachalm
Paul BRAUD – Denis BERAUD
Abel FAYOLLE – Annick JOURMARD
Josette SARRET

COMPOSITION et IMPRESSION
DE LA COUVERTURE
Imprimerie Jeanne d'Arc
25 Rue de la gazelle
43001 – LE PUY EN VELAY
Tél : 04 71 02 11 34 Fax : 04 71 02 00 59

Reproduction même partielle interdite
Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2007
N° de série :
ISSN 1627 - 5683
L'imprimeur décline toute responsabilité
pouvant résulter des erreurs ou omissions qui,
malgré les soins apportés à la rédaction, auraient
pu se produire.

La Mairie est ouverte
LUNDI MARDI MERCREDI
JEUDI VENDREDI de 9 h à 12 h
Tél. : 04 71 57 57 27
Fax : 04 71 57 55 43
mairie.stjeanlachalm@wanadoo.fr

L'état civil en 2006

Naissances

17 03 2006 VIGOUROUX MATHILDE
18 09 2006 SARRET CLARISSE
15 10 2006 BESSE EVE-ANNE

Mariages

08 07 2006 LAURANT STEPHAN & COSTE MAGALI
26 08 2006 CHANCELADE GERARD & FOURNIER VALERIE

Décès

05 01 2006 BESQUEUT MARIE (100 ANS)
17 01 2006 PEYRONNEL MARCELLE (81 ANS)
20 01 2006 MEUNIER ADELE (102 ANS)
07 03 2006 CHAUCHAT BAPTISTE (86 ANS)
04 07 2006 DAUDET NOEL (92 ANS)
08 08 2006 BONHOMME AUGUSTA (98 ANS)
14 09 2006 DUPIN VICTORIA (86 ANS)
05 10 2006 LEYDIER AUGUSTA (91 ANS)
13 10 2006 COFFINHAL FELIX (79 ANS)
18 12 2006 FAYOLLE PIERRE (87 ANS)
22 12 2006 ABOULIN FREDERIC (76 ANS)

Déneigement

L'abandon par le Département du déneigement des voies communales de la commune d'Ouides, nous a amené à assurer le déneigement de la route de Prunet. Pour cela, nous avons passé avec la commune d'Ouides une convention sur la même base que celle qui nous lie avec le Département pour la route départementale entre le Villard et Saint Jean.

Par contre le Conseil Général continue d'assurer le déneigement du village de Trespeux, car il nous est impossible de pouvoir assurer un service correct et dans les délais si le chasse neige devait aller à Trespeux.

Cette modification a ajouté une boucle supplémentaire qui se traduit par un décalage d'un quart d'heure sur le circuit à partir de Sansac.

Les chantiers de jeunes

La Communauté de Communes a prévu de créer une via ferrata sur le site de la miramande.

Une via ferrata est une voie aménagée sur des parois rocheuses et sur laquelle on randonne de façon plus ou moins sportive.

Notre commune a une nouvelle fois accueilli les chantiers de jeunes Concordia en collaboration avec la Communauté de Communes.

Ils ont travaillé à aménager les sentiers qui conduisent à la miramande pour la via ferrata. Il y a eu deux groupes, un d'adolescents en juillet et un de jeunes adultes en août.

Leur travail a été très efficace, par contre les relations avec les jeunes de la commune ont été rares, ce qui est regrettable, car cela fait partie du but de ces chantiers.



Le groupe d'adolescents de juillet



Le groupe d'adultes d'août



Le sentier aménagé par les deux groupes

PARC EOLIEN DE SAINT-JEAN-LACHALM

LE CHANTIER AVANCE

Cette année 2007 est décidément l'année des grands travaux pour la Commune : la construction du parc éolien s'est accélérée ces derniers mois, avec en point de mire l'arrivée des aérogénérateurs au printemps 2008.

Initialement prévue fin 2006, la mise en service du parc éolien aura donc été retardée, essentiellement en raison des délais d'approvisionnement de certains composants des éoliennes. La filière éolienne subit de plein fouet la pénurie mondiale en matières premières.

Plusieurs entreprises se partagent les divers corps de métiers œuvrant sur le site :

- Terrassements généraux : CUBIZOLLES (Saugues)
- Génie civil : OTE / BPS (Grenoble), DDF BETON (Brives - Charensac), BETON 43 (Chaspuzac)
- Réseaux enterrés, installations électriques : BV SCOP (Pamiers)
- Contrôles et Coordination Sécurité et Protection de la Santé : APAVE (Le Puy en Velay), FONDASOL (Clermont - Ferrand), SIGMA BETON (Aurillac)
- Géomètre : CABINET DESCOURS (Le Puy en Velay)

Rappelons que les éoliennes retenues sont de marque ENERCON, constructeur allemand.

Fidèle à sa ligne de conduite, c'est la société VALECO qui assure le suivi des opérations (Maîtrise d'œuvre). De la même manière, VALECO assurera l'exploitation du parc éolien de Saint Jean Lachalm, en s'appuyant notamment sur le bâtiment des Energies Renouvelables (Cf. article dédié), qui constituera un outil opérationnel.

Le début de la construction du bâtiment est programmé pour septembre 2007.

Parallèlement à la construction du parc éolien, VALECO EOLE étudie attentivement la possibilité d'un projet d'extension. Plusieurs sites sur le plateau du Devès sont pressentis.

Ces projets répondent à deux objectifs : pérenniser une structure d'exploitation localement et implanter des éoliennes dans une optique de densification de l'existant, comme le stipule la loi du 14 juillet 2005 ayant instauré les Zones de Développement Eolien.

QUELQUES PHOTOS DU CHANTIER EOLIEN :



[Photos 1, 2 et 3](#) : dessouchage, réalisation des excavations des massifs, empierrement des pistes et des plates formes

Remarque sur les travaux de terrassement :

la totalité des 9 hectares déboisés ont été dessouchés. Ce déboisement a été réalisé dans le cadre d'un programme d'aménagement global décidé en concertation avec le Conseil Municipal : désenclavement du massif forestier, projet paysager.



Photo 4 : déchargement de l'insert sur une plate forme



Photo 5 : mise en place de l'insert sur le béton de propreté du massif



Photo 6 : ferrailage du massif (40 tonnes)



Photo 7 : opération de coulage de béton (400 m³)

Planning :

- Le coulage et le remblaiement des 9 socles vont se poursuivre pour se terminer en octobre.
- La réalisation des réseaux enterrés s'échelonne entre septembre et novembre 2007.
- La pose des réseaux enterrés jusqu'au poste source de Pratclaux est quant à elle terminée.



Photo 8 : visite des élus de l'intercommunalité de Cayres Pradelles sur le chantier des éoliennes de Saint Jean Lachalm, le 5 juillet 2007

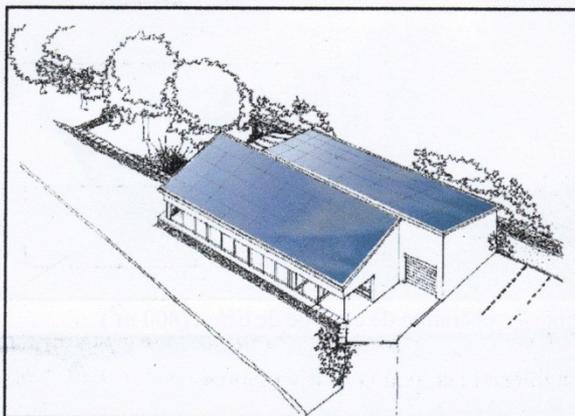
Le photovoltaïque sur nos toitures

Parallèlement à la réalisation du parc éolien, une nouvelle source d'énergie renouvelable et non polluante va prendre place sur la commune, et ce dès la fin de l'année : l'énergie Photovoltaïque.

Le Bâtiment des Energies Renouvelables

Dans le cadre de la construction du Bâtiment des Energies Renouvelables, la plus importante centrale photovoltaïque du département va voir le jour à St Jean Lachalm. Cette dernière, installée sur les toits, constituera l'ensemble de la couverture de l'édifice, dont elle assurera l'étanchéité. Le générateur présentera une puissance nominale de 25 000 Wc, fournira par quelques 200 panneaux solaires. La production annuelle attendue, évaluée à 24 500 kWh, permettra d'éviter le rejet de près de 37,5 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère(*). La mise en œuvre de cette installation interviendra à la fin de l'année 2007, et les premiers kilowatts seront produits au début de l'année 2008.

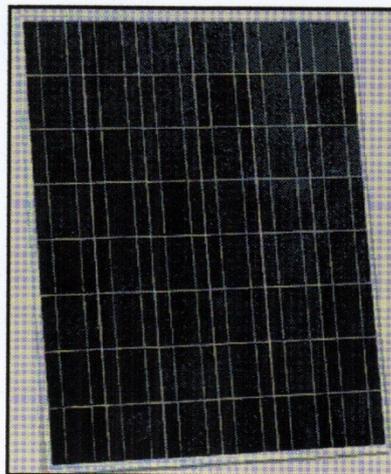
(*) Comparativement à une centrale thermique au charbon.



Vue du futur Bâtiment des Energies Renouvelables

Qu'est ce qu'un système photovoltaïque et à quoi sert-il?

Un système photovoltaïque est un ensemble de composants produisant de l'énergie électrique. La conversion directe de l'énergie solaire en électricité se fait par l'intermédiaire d'un matériau semi-conducteur (silicium par exemple). Elle ne nécessite ni pièce en mouvement, ni carburant, et n'engendre aucun bruit. L'élément de base est la cellule photovoltaïque : exposée à la lumière, elle absorbe l'énergie des photons lumineux. Ceux-ci mettent en mouvement des électrons qui sont happés par un champ électrique interne. Les électrons collectés à la surface de la cellule génèrent un courant électrique continu. Les composants d'un générateur photovoltaïque sont des modules, des appareils de gestion et de conversion de l'énergie et éventuellement des batteries d'accumulateurs.



Exemple de panneau solaire en silicium

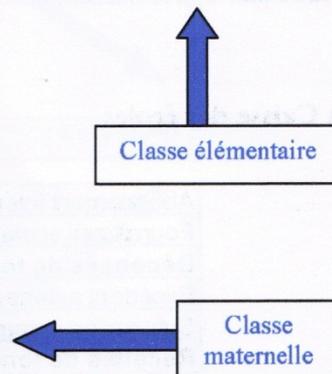
Le photovoltaïque est-il rentable à St Jean Lachalm ?

Avec près de 2000 heures d'ensoleillement annuel, la commune de Saint Jean Lachalm présente un gisement solaire plus que satisfaisant. Chaque m² représente un gisement de 1337 kWh d'énergie radiative chaque année. De plus, le rendement des modules photovoltaïque est optimal dans des conditions de températures fraîches à froides. L'environnement de la commune convient donc parfaitement à l'installation de modules solaires, du fait d'une ressource énergétique importante et de conditions thermiques favorables.

L'école

L'année scolaire 2006 - 2007 a débuté dans des conditions matérielles difficiles avec un nombre d'enfants important notamment en petite section et des locaux qui n'étaient pas terminés.

A partir du 1^{er} janvier avec la mise en service de la troisième classe les choses ont été plus simples et la fin d'année s'est déroulée presque normalement.



Pour l'année 2007 - 2008 les effectifs devraient être stables et les locaux enfin adaptés.

Le coût définitif des travaux pour l'extension a été de 45 480,41 € de travaux hors taxes pour un marché initial de 46 585,04 €

Le personnel mis à disposition par la mairie a été complètement revu en effet :

Le contrat CEC de Michelle Michelli est arrivé à terme au 31 août 2007. Eugénia Gazanion avait un contrat non aidé renouvelé annuellement. La commune ne pouvant assurer avec son budget deux salaires, nous avons sollicité la mise en place de deux contrats avenir auprès de l'Etat.

Ceux-ci nous ont été accordés et nous avons embauché en accord avec l'ANPE Céline Tagliati de Bains, et Annie Magnier de Cussac sur Loire.

Le ramassage scolaire était jusqu'ici gratuit pour tous les élèves du primaire. Comme nous l'avions laissé entrevoir sur le précédent bulletin la communauté de communes a remis en cause la gratuité pour la rentrée 2008, il sera facturé 45 € par an et par enfant.

Le budget

Mise en place de financements

La commune a réalisé auprès de la Banque Populaire de Massif Central un emprunt de 150 000 € au taux de 4% sur 15 ans en septembre 2006 pour financer la rénovation du presbytère. Ce prêt induit une annuité de 13 860 € alors que les loyers sur les trois appartements représentent 10 745 €. La commune avait aussi fait un prêt court terme à la Caisse d'épargne d'Auvergne pour le FCTVA de 50 000 € qui correspond à la TVA payée en 2006 que nous devrions récupérer en 2008.

Au 31 décembre 2006, l'encours de la dette de la commune est de 427 161 € soit 1 462 € par habitant. Ceci est un maximum pour une commune comme la nôtre il faut absolument rester en dessous de 2 000 €.

Par contre notre endettement est relativement bien étalé puisque l'annuité 2006 était de 49 211 € soit 15 % de nos recettes de fonctionnement.

Baisse des impôts fonciers des propriétés non bâties

La procédure engagée en 2005 de baisse des impôts fonciers sur les terrains agricoles s'est arrêtée en 2006. le dégrèvement est donc resté à 20%. Le gouvernement a décidé de suspendre cette mesure qui coûtait trop chère aux finances publiques et de remettre cela pour une prochaine réforme qui mettra à plat tout le financement des collectivités locales.

La Caisse des écoles

Abonnement internet + Télécom	565,40 €
Fournitures scolaires	1 715,03 €
Dépenses de fonctionnement	2 280,43 €
Excédent antérieur au 01/01/2006	89,73 €
Subvention communale	2 200,00 €
Recettes de fonctionnement	2 289,73 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2006	9,30 €

Le Centre Communal d'Action Sociale

Charges sociales	144,00 €
Repas et cadeaux	779,00 €
Dépenses de fonctionnement	914,00 €
Subvention communale	1 000,00 €
Excédent antérieur au 01/01/2006	121,77 €
Recettes de fonctionnement	1 121,77 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2006	207,77 €

Le Compte Administratif 2006

LE FONCTIONNEMENT

Remb. salaires (emplois aidés-service des eaux)	11 839,60 €	4%
Produits des services ou domaines	56 886,06 €	18%
Impôts et taxes	102 854,70 €	31%
Dotations et participations	133 896,19 €	40%
Autres produits de gestion	19 954,09 €	6%
Produits exceptionnels	9 880,94 €	3%
Recettes de fonctionnement	335 311,58 €	

Charges à caractère général	64 095,93 €	35%
Charges de personnel	79 326,47 €	43%
Autres charges de Gestion courantes	24 233,23 €	13%
Charges financières	12 174,50 €	7%
Charges exceptionnelles	2 409,75 €	2%
Dépenses de fonctionnement	182 239,88 €	

Excédent de fonctionnement : 153 071,70 €

LES INVESTISSEMENTS

Prélèvement sur excédent de fonctionnement	18 540,26 €
Excédent de fonctionnement 2005	8 830,77 €
Subventions d'équipements	33 983,71 €
Fonds de compensation de la T.V.A.	34 855,00 €
Cautions	634,00 €
Emprunts	202 291,85 €
Recettes d'investissement	299 135,29 €

**Excédent 2006 :
134 531,44 €**

Remboursement capital d'emprunts	37 037,26 €
Immobilisations en cours (bâtiments - réseaux)	262 098,03 €
Dépenses d'investissement	299 135,29 €

Le budget de l'eau et de l'assainissement

LE FONCTIONNEMENT

Electricité, fournitures, analyses,...	10 963,06 €	27%
Frais financiers	11 631,07 €	28%
Remboursement main d'œuvre communale	4 879,00 €	12%
Taxes et cotisations	1 776,00 €	4%
Amortissements	11 060,00 €	29%
Dépenses de fonctionnement	40 039,13 €	

Redevances	26 252,40 €	78%
Remboursement de travaux	2 800,00 €	8%
Excédent antérieur au 01/01/2006	4 677,96 €	14%
Recettes de fonctionnement	33 730,36 €	
Déficit de fonctionnement au 31/12/2006	6 308,77 €	

LES INVESTISSEMENTS

Remboursement capital d'emprunts	13 008,55 €
Travaux	289 864,29 €
Dépenses d'investissement	302 872,84 €

Subventions d'équipements	62 569,00 €
FC TVA	1 941,00 €
Emprunts	75 007,00 €
Excédent d'investissement au 01/01/2006	171 556,38 €
Amortissement	11 060,00 €
Recettes d'investissement	322 126,45 €
Excédent d'investissement au 31/12/2005	19 353,61 €

Le financement des travaux avait été fait fin 2005. La commune a cependant financé la TVA et l'avance de subventions avec un prêt sur deux ans de 75 000 € à la Caisse d'Epargne d'Auvergne au taux d'intérêt variable indexé sur l'euribor + 0,15 %.

En 2007 la commune a fait appel à une ligne de trésorerie qui est plus facile à gérer en fonction des besoins notamment pour les subventions dont la perception est inconnue.

Le déficit de fonctionnement peut paraître inquiétant, mais il faut dire que les subventions d'investissement n'avaient jamais été amorties jusqu'à présent, ce qui nous laissera une marge de manœuvre à l'avenir.

Les prix n'ont pas été changés pour cette année par contre en 2008, il y aura la redevance assainissement sur le bourg.

L'Assainissement du bourg

Les travaux se sont enfin terminés avec la réfection de l'enrobé sur la route départementale et les contrôles des canalisations par caméra et test d'étanchéité qui ont eu lieu en septembre.

L'enveloppe budgétaire a été globalement respectée, même si de nombreuses modifications au projet initial ont été faites.

- Création de deux artères non prévues au départ et qui ont été nécessaires en raison de pente et de diamètre de tuyau insuffisant.
- Mise en place d'un poste de relèvement sous les WC publics. Cela a réduit le coût de l'investissement, mais induit des frais de fonctionnement (Electricité) et la maintenance.



Le poste de relevage

La mise en place des roseaux s'est bien passée et ils sont aujourd'hui bien développés. Ils ont fait l'objet d'un suivi attentif pendant 1 an par la société SAUR qui les avait mis en place.

L'entretien de la station est assuré par l'employé qui toutes les semaines, vérifie le bon fonctionnement, nettoie le dégrilloir et alterne les bassins.

Un contrôle a été effectué en juillet par les services du Conseil Général et le CEMAGREF. Le fonctionnement de la station est bon, mais il manque de la quantité de rejet par rapport au calibrage des bassins. Il est vrai qu'à cette date la partie Est du bourg n'était pas encore raccordée.



La station de traitement

Enfouissement de Réseaux et éclairage public

En même temps que les travaux d'assainissement, nous avons procédé à l'enfouissement des réseaux secs (Electricité, Télécom) et la rénovation de l'éclairage public.

La commune prend à sa charge :

- Les travaux de terrassement. Cela représente la somme de 140 000 € HT sur laquelle nous avons une subvention CG2D de 8 000 €.
- 50 % des lampes et réseau d'éclairage public (environ 40 000 €)

Le Syndicat Départemental d'Electrification prend à sa charge les 50 % sur l'éclairage public et tous les réseaux basse et moyenne tension, et gaines Télécom (environ 220 000 €)

France Télécom assure la dépose et repose de son réseau et les câbles (les chambres de tirage étant à la charge de la commune) (environ 30 000 €).

L'enfouissement des réseaux aura donc coûté 430 000 € soit autant que le projet (Eau Assainissement).

Afin d'harmoniser au mieux l'éclairage public, les 20 lampes qui avaient été posées il y a cinq ans vont être installées au lotissement et sur le bas du village, les nouvelles conformes aux volontés de l'architecte des Bâtiments de France seront installées le long de la départementale et dans le périmètre de l'église.



Presbytère

Les travaux de rénovation sont aussi terminés. Les deux appartements F3 sont loués à deux jeunes couples de la commune, il reste le petit F2 qui est encore disponible.

Le coût global des travaux a été de 191 234,65 € hors taxes alors que le marché initial était de 185 242,17 €.

La différence est principalement dû au lot enduit de façade pour lequel l'architecte avait sous estimé la surface à traiter.

Par contre le projet avait été établi avec récupération de la TVA (via le FCTVA), c'est d'ailleurs ce qui nous avait incité à ne pas faire de logements sociaux (TVA à 5.5%) or un arrêt du 28 avril 2006 du conseil d'Etat a confirmé que les logements n'étaient pas éligibles au FCTVA car les collectivités récupèrent la TVA sur les Loyers.



Le lotissement

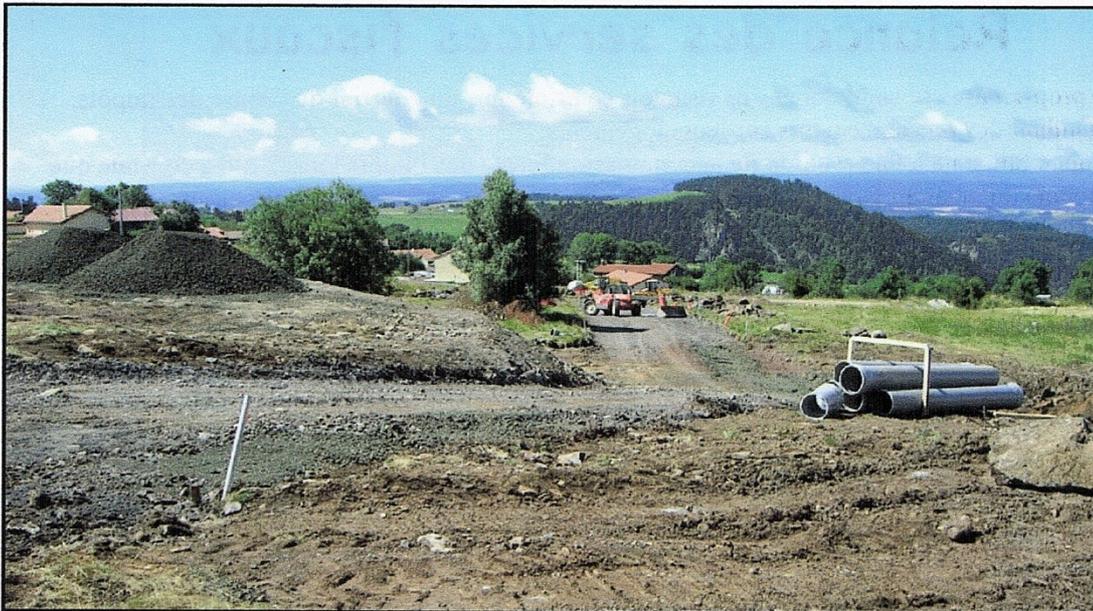
Le projet est aussi bien avancé, nous avons obtenu le permis de lotir le 19 mars 2007. Par contre la loi sur l'eau nous a imposé à deux mois près la création d'un bassin d'étiage des eaux de pluies.

Le projet a été légèrement modifié par rapport à celui qui figurait sur le dernier bulletin avec la création de ce bassin à l'Ouest du lot 8, les lots 4 - 5 - 7 - 8 étant réduits d'autant.

Les lots vont être vendus dès que l'autorisation nous sera délivrée (octobre 2007). Le prix de vente a été fixé de manière à couvrir les frais de lotissement, il sera de l'ordre de 12 €/M².

Le conseil municipal a fait le choix de ne pas s'assujettir à la TVA pour cette opération. Le prix de vente n'inclut pas de TVA, et les acheteurs payent les droits de mutation 4,8%.

Aujourd'hui il y a déjà 4 lots réservés sur les 9 disponibles.



Le petit Patrimoine

La communauté de Communes a poursuivi l'opération avec les fontaines de Conil bas, Séjallières et Sansac.

L'association du village de Sansac « les gens unis » a entrepris la rénovation du four de Sanssaguet. Celui-ci n'avait pas été retenu par l'architecte car elle estimait qu'il s'agissait d'une reconstruction et non d'une rénovation.

Lorsqu'une association veut rénover du patrimoine, la Communauté de Communes paye les fournitures à condition que l'association réalise les travaux. L'association a fait appel à Joseph DUMAS pour assurer la maçonnerie avec l'aide de quelques bénévoles.

L'inauguration a eu lieu le 18 août à l'occasion de la fête annuelle du village.

Vous retrouverez sur les deux dernières pages les photos des principales réalisations.

L'église

La paroisse a poursuivi l'aménagement avec la remise en place du chemin de croix. Monsieur le curé JAMOND a fait restaurer les tableaux et l'encadrement a été refait par M Brunel de Conil.

Alors que notre Eglise est bien restaurée, nous avons été conduit à la fermer à clef pour éviter les vols, comme les autres paroisses du secteur. Cela est bien dommage, mais nous ne pouvons laisser piller notre patrimoine.

La voirie communale

Notre commune ayant bénéficié d'une subvention DGE de 25% sur les travaux de voirie, nous avons décidé d'engager la réfection de la route de Sansac au pont de Pichier, et les rues de Sansac et Sansaguet. Nous avons aussi inclu dans la consultation la mise en place d'un bicouche sur la route entre Conil et la RD 589 qui avait été abîmé l'hiver dernier. Les travaux ont été attribués à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 89 883 € HT.

Relance des services fiscaux

Certains propriétaires se sont étonnés de recevoir ce printemps un courrier du Centre des Impôts, leur demandant des renseignements sur leurs logements.

Cette relance fait suite à une réunion de la commission locale des impôts locaux qui a constaté que des logements qui avaient été aménagés et équipés de sanitaires ou de chauffage central soient toujours classés en classe 6 ou 7. Le classement s'effectue ainsi :

Classe 8 : maison insalubre, inhabitable

Classe 7 : maison habitable, mais sans aucun confort pas de salle d'eau, pas de chauffage

Classe 6 : maison de type 7 dans lequel a été rajoutée une salle d'eau et éventuellement un chauffage

Classe 5M : Maison dont l'intérieur a été refait pour l'amener à un confort moderne ou maison récente.

Il n'y a eu de la part de la commission aucune volonté de dénonciation, mais au contraire un souci d'équité afin que les impôts soient répartis au plus juste et en fonction du vrai équipement des logements.

Sur la cinquantaine de logements revus il y avait environ 60 % de résidence principale.

Le recensement

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuel.

Les communes ont été réparties en cinq groupes, et en 2008 notre commune est concernée par le recensement.

Il aura lieu entre le 17 janvier et le 16 février 2008. Vous aurez donc la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore sur laquelle figure sa photo et la signature du Maire.

Il vous remettra un questionnaire comprenant une fiche sur le logement et une fiche par personne vivant dans le logement.

Il est important de bien remplir ce questionnaire. En effet les aides et dotations dont bénéficiera la commune par la suite sont fonction du nombre d'habitants.

Toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'INSEE et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.



Fontaine de Séjallières



Fontaine de Conil-bas



Fontaine de Sansac



**Le four de Sanssaguet
avant et après travaux**

